

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations) 1

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 02016-RC déposée le 30 janvier 2023, M. ABDOU SAMADOU Abou, profession : Revendeur demeurant à Lomé et domicilié(es) à Agoé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21ha 17a 32ca, situé à kparatao connu sous le nom de Sada 2, commune de(s) Tchaoudjo et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété SADA, à l'Est par la Rivière LOW, au Sud par Rivière Kagbadya.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02017-RC déposée le 30 janvier 2023, M. ABDOUKERIM Rahamanou, profession : Commerçant demeurant à Sokodé et domicilié(es) à Sokodé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 21 ca, situé à kpangalam connu sous le nom de Kpangalam, commune de(s) Tchaoudjo et borné au Nord et à l'Est par la Collectivité Kpangalam, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Ouest par la propriété GNAMBA Broukum.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02018-RC déposée le 30 janvier 2023, M. ABDOUL-KARAMOU Razak, profession : Commerçant demeurant à Sokodé et domicilié(es) à Sokodé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06a 23ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de Kpangalam, commune de(s) Tchaoudjo et borné au Nord par une rue non dénommée de 12m, au Sud par la propriété DZAMESSI, à l'Est par la route Nationale N°1 de 40m, à l'Ouest par la Collectivité Kpangalam.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02019-RC déposée le 30 janvier 2023, M. OURONILE ADAM Daouda, profession : Sociologue demeurant à Sokodé et domicilié(es) à Kouloundé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 62ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de Didaouré, commune de (s) Tchaoudjo et borné au Nord et au Sud par une rue de non dénommée de 12 m, à l'Est les propriétés KOMBATE et KOFFIGAN KOMLAH, à l'Ouest par un Evasement.

Il déclare(nt) que ledit immeuble appartient à ONG URBIS FOUNDATION-TOGO et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02020-RC déposée le 31 janvier 2023, M. POUWI Leoude-Eglou Kossi, profession : Notaire demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01a 98 ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de Kidèoudè, commune de(s) Tchaoudjo et borné au Nord et à l'Est par la Collectivité Kpangalam, à l'Ouest par la Route Nationale N°1 de 40m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02021-RC déposée le 1^{er} février 2023, M. BINI Abozouwe, profession : Ingénieur Génie Electrique demeurant à Lomé et domicilié(es) à Agoé-Logopé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 97ca, situé à Sotouboua connu sous le nom de Poudè, commune de(s) Sotouboua et borné au Nord et à l'Est par la propriété TALAKI, au Sud et à l'Ouest par une Rue existante de 14 m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02022-RC déposée le 1^{er} février 2023, M. TOUGLO Atsou, profession : Inspecteur Central du Trésor demeurant à Lomé et domicilié(es) à Lomé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 85 ca, situé à Kpangalam connu sous le nom de Kpangalam, commune de(s) Tchaoudjo et borné au Nord par une rue non dénommée de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la Collectivité Kpangalam.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02023-RC déposée le 2 février 2023, M. AGORO Srakata, profession : Géometre-déssinateur demeurant à Sotouboua et domicilié(es) à Sotouboua, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Sokodé connu sous le nom de Akamadè, commune de(s) Tchaoudjo et borné au Nord par la propriété GBANDI, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par la propriété OURO-TAGBA, à l'Ouest par la propriété KOUSSOUNE.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02024-RC déposée le 3 février 2023, M. DONKO Komi Adjobidon, profession : Ingénieur Réseau demeurant à Sokodé et domicilié(es) à Agoé-Téléssou, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 83 ca, situé à kadambara connu sous le nom de kadambara, commune de(s) Tchaoudjo et borné au Nord par la propriété MEDJESSIRIBI, au Sud par la Ligne de la Haute Tension (C.E.B) de 52m, à l'Est par la Route Nationale N°14 de 40m, à l'Ouest par une Rue non dénommée de 14 m.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 02025-RC déposée le 3 février 2023, M. KATCHOKADA Anamti Herve, profession : Menuisier demeurant à Iomé et domicilié(es) à Agoé-Gnivé, majeur(s) non interdit(s) jouissant de ses droits civils et de nationalité Togolaise, demande(nt) l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 17 ca, situé à kpangalam connu sous le nom de kpangalam, commune de(s) Tchaoudjo 1 et borné au Nord et à l'Est par une rue non dénommée de 12 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété OURO-AKPO Foudou.

Il déclare(nt) que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa/ leur connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.